



Conseil communal  
Bourg-en-Lavaux

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

**PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**  
**TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET VACATIONS DES AUTORITÉS LÉGISLATIVES**  
**2026 - 2031**

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**PRÉAMBULE**

Il appartient au Bureau du Conseil communal de faire des propositions concernant les traitements, indemnités et vacations des Conseillers communaux pour la législature 2026-2031.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le Bureau du Conseil communal réuni en séance le 7 mai 2026, après avoir eu connaissance :

- de l'obligation de déposer un nouveau préavis concernant les traitements, indemnités et vacations des autorités législatives
- du préavis approuvé pour la législature 2021-2026

décide de :

- vous soumettre au moyen du tableau ci-dessous les montants pour la législature 2026-2031.
- confier à la Commission des finances le soin d'analyser ces propositions.

## Législature 2026-2031 en CHF

1. Président(e) du Conseil communal	3'500.-	Annuel
2. Vice-président(e) du Conseil communal	300.-	Par séance
3. Secrétaire du Conseil communal	Salaire horaire	Hors conseil
4. Secrétaire-suppléant(e) du Conseil communal	400.-	Par séance
5. Vacations du Conseil communal	30.-	Par heure
6. Jetons de présence au Conseil communal	40.-	Par séance

### **Information importante :**

La relation contractuelle avec la secrétaire du conseil étant du type « employé » il n'est pas possible pour des raisons de confidentialité de publier son salaire horaire sur un document qui serait disponible au public. Donc ni sur préavis, rapport de commission ou PV.

### Quelques explications complémentaires sur le tableau:

1. Le(la) Président(e) reçoit un traitement annuel pour son travail (séances ordinaires du Bureau et du Conseil communal). Les dimanches de votations/élections ne sont pas compris, ce qui signifie que le(la) Président(e) perçoit des vacations horaires lors des votations/élections qu'il(elle) est appelé(e) à présider.  
Le montant actuel (CHF 2'500.-) n'a pas été modifié depuis plusieurs législatures, contrairement aux jetons de présence, et le montant proposé sera plus adapté à la charge de travail.
2. Le(la) Vice-président(e) du Conseil reçoit un traitement par séance uniquement s'il(elle) a été appelé(e) à remplacer le(la) Président(e) lors d'une séance ordinaire du Conseil communal.
3. Le(la) Secrétaire suppléant(e) du Conseil reçoit un traitement par séance uniquement s'il(elle) a été appelé(e) à remplacer le(la) secrétaire lors d'une séance ordinaire du Conseil communal (rédaction du procès-verbal compris).
4. Les vacations du Conseil communal sont calculées à l'heure. Il s'agit ici des montants versés aux conseillers communaux ayant été appelés à travailler dans des commissions et/ou lors des dimanches de votations/élections. Les membres du Bureau du Conseil (à l'exception du(de la) Président(e)) sont également rémunérés par des vacations en fonction de leur participation aux séances du Bureau.

### **En conclusions**

Le Bureau du Conseil, à l'unanimité, vous propose de modifier le traitement annuel du/de la Président-e, à CHF 3'500.-, et de maintenir les autres indemnités.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis du Bureau du conseil communal du 7 mai 2026 ;  
Ouï le rapport de la Commission des finances ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### décide

**de fixer** comme il suit les montants des traitements, indemnités et vacations des autorités législatives pour la législature 2026-2031 :

1. Président(e) du Conseil communal	3'500.-	Annuel
2. Vice-président(e) du Conseil communal	300.-	Par séance
3. Secrétaire du Conseil communal	<b>Confidentiel</b>	Hors conseil
4. Secrétaire-suppléant(e) du Conseil communal	400.-	Par séance
5. Vacations du Conseil communal	30.-	Par heure
6. Jetons de présence au Conseil communal	40.-	Par séance

#### Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président

La Secrétaire

Laurent Berthet

Catherine Fonjallaz

Préavis adopté par le Bureau du Conseil communal dans sa séance du 7 mai 2026.